

# METTRE EN ŒUVRE LA RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE INDETERMINEE

## Objectifs

Identifier les spécificités de chaque mode de rupture du contrat de travail à durée indéterminée

Maîtriser les différentes étapes préalables et postérieures à la rupture du contrat de travail

Sécuriser le processus en identifiant et anticipant les risques juridiques

## Programme

### ■ Les ruptures à l'initiative de l'employeur

- La détermination du motif du licenciement
- Le licenciement pour motif personnel disciplinaire : la qualification de la faute, les délais de procédure, les précautions à prendre
- Le licenciement pour motif personnel non disciplinaire : l'insuffisance professionnelle, les spécificités de l'inaptitude professionnelle et non professionnelle
- La mise à la retraite : un cas d'école ?

### ■ Les ruptures à l'initiative du salarié

- La démission
- Le départ en retraite
- La prise d'acte
- La résiliation judiciaire

### ■ La rupture conventionnelle

- Les caractéristiques et conditions de validité
- La procédure à respecter
- La prévention des risques et les précautions à prendre

### ■ Les suites de la rupture

- La gestion du préavis
- Les indemnités de rupture
- Les documents de fin de contrat

## Date

**12 MARS 2024**

## Durée

1 jour

## Intervenant

Avocat spécialisé en droit social du Cabinet Ad Legis

## Public(s) et prérequis

Directeurs, DRH/RRH, Assistants RH, Comptables, Secrétaires en charge des RH

## Nombre de participants

5 à 15

## Méthodes pédagogiques

Le formateur fera appel à un ensemble de techniques pédagogiques, permettant une alternance d'apports théoriques et de cas pratiques afin d'acquérir un ensemble de connaissances conformes aux objectifs pédagogiques.

## Evaluation des acquis

Mises en situation, cas pratiques, exercices...

Une fiche d'évaluation sera remise aux stagiaires afin qu'ils puissent évaluer le contenu pédagogique et la méthode employée.

Une attestation de stage sera établie pour chaque participant à l'issue de la formation.

## Tarif :

Coût pédagogique : 280 €  
Frais de repas : 15 €

## Informations pratiques

Horaires : 9h30-12h30 et 13h30-16h30  
Lieu : Siège social de l'URIOPSS Bretagne